



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

L'an deux mille vingt trois

Présents : 27

Le 14 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil  
Municipal en date du  
07.12.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

---

**N° D\_2023-14-12-13**

**Objet : TARIFS COMMUNAUX 2024**

Rapporteur : Louis SALIOU

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'avis de la commission « finances » du 4 décembre 2023 ;

Les tarifs communaux font l'objet régulièrement d'actualisation et il appartient au Conseil municipal de les réviser, les supprimer ou d'en créer de nouveaux.

Le Conseil municipal a actualisé dernièrement les tarifs de plusieurs services municipaux : prestations relatives à la restauration scolaire, aux animations enfance jeunesse, l'école de musique, l'école d'arts plastiques, la programmation culturelle...

Pour ces tarifs il est proposé de procéder à leur révision lors d'une séance du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Les autres tarifs sont restés inchangés depuis 2020. Pour ces derniers il est donc soumis une révision de la grille des tarifs communaux. Pour rappel, les propositions d'évolution se basaient sur celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac ou celle de l'indice des loyers.

Le Conseil municipal notera que l'indice de prix à la consommation hors tabac harmonisé sur un an (octobre en mois de référence) était de + 3,21 % en 2021 ; + 7,10 % en 2022 et + 4,5 % en 2023. Il est annoncé à +2,6% pour 2024 soit en effet cumulé une augmentation de 13,88 % de 2020 à 2024.

Cependant, il est proposé au Conseil municipal de ne pas retenir le taux cumulé de 13,88 % comme taux directeur mais une évolution 2 fois inférieur en arrondissant au besoin au multiple 0,5 € le plus proche. Certains tarifs ne sont pas concernés par cette évolution soit pour un maintien du tarif soit parce qu'ils sont d'un faible montant soit parce qu'ils ont été supprimés et remplacés par d'autres tarifs plus en rapport avec la réalité ou le contexte local.

La nouvelle grille de tarifs prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'appliquera pour chaque année suivante sauf nouvelle délibération.

Les tarifs ainsi proposés au Conseil municipal seront inclus dans la grille des tarifs communaux.

Ceci exposé, le Conseil municipal, par 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :

- Approuve la révision des tarifs communaux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels que proposés ci-dessus et dans la grille tarifaire annexée ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- Précise que les crédits correspondants seront perçus au chapitre 70 des budgets de la Ville budget principal.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSÉ



**TARIFS COMMUNAUX**

Libellé	Tarifs 2024 à compter du 01/01/24	Tarifs 2023 +7%	Tarifs 2023 Landivisiau
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>			
Bars (terrasse en saison, le m <sup>2</sup> )	22,5	22,41650	20,95
Braderie (hiver ou été - par jour)	495	494,9499	462,57
Outilleurs et camions magasins	28	28,1303	26,29
Chantier (le m <sup>2</sup> /jour)	0,5	0,3317	0,31
Forfait minimum	7,5	7,4151	6,93
Industriels forains : caravane / jour	3,5	3,531	3,30
Industriels forains : forfait manège – CATEGORIE A	230	229,7718	214,74
Industriels forains : forfait manège – CATEGORIE B	172,5	172,2914	161,02
Industriels forains : forfait manège – CATEGORIE C	138	137,8695	128,85
Industriels forains : forfait manège – CATEGORIE D	115	114,8752	107,36
Industriels forains : forfait manège – CATEGORIE E	66	66,233	61,90
Cirque / passage	117,5	117,272	109,60
Petit spectacle / jour de représentation (marionnettes, ...)	22,5	22,4807	21,01
<b>MARCHE</b>			
Abonnés : au ml par jour avec un minimum de 3 ml (perception au trimestre)	0,8	0,6955	0,65
Non abonnés : au ml par jour	supprimé		-0,75
Occasionnels : au ml par jour avec un minimum de 3 ml	1,2	1,1235	1,05
Forfait minimum	supprimé		-3,22
<b>CIMETIERE</b>			
Concession 1 place au sol : 15 ans	104	104,0468	97,24
Concession 1 place au sol : 30 ans	247,5	247,2984	231,12
Concession 1 place au sol : 50 ans	494,5	494,6289	462,27
Caveaux de 4, 6 ou 9 places (avec concession de 50 ans obligatoire en supplément)	prix acquisition ville + 10%		prix coûtant
Columbarium : taxe de dépôt	50	50,1937	46,91
Columbarium : 5 ans	226,5	226,519	211,70
Columbarium : 10 ans	454	454,2471	424,53
Columbarium : 25 ans	722,5	722,3463	675,09
Columbarium : 50 ans	1031	1030,8808	963,44
Jardin du souvenir : taxe de dispersion	45,5	45,2717	42,31
Jardin du souvenir : plaque	55	55,0943	51,49
Jardin du souvenir : 5 ans	43	43,1103	40,29
Jardin du souvenir : 10 ans	63,5	63,6543	59,49
Nettoyage d'une tombe au cimetière (marbre, sans les gravillons)	61	61,1719	57,17
Nettoyage d'une tombe au cimetière (marbre, avec les gravillons)	85,5	85,2576	79,68
Plaque vierge de columbarium	prix acquisition ville + 10%		prix coûtant
Polissage de plaques	prix acquisition ville + 10%		prix coûtant
<b>LOCATION DE PARKING</b>			
Parking Tivizio (par mois)	39,5	39,2583	36,69
Parking – 7 rue du Manoir (par mois)	44	44,2231	41,33
<b>LOCATION DE LOCAUX MUNICIPAUX A LA JOURNEE</b>			
Salles municipales : dépôt de garantie	246	246,1	230,00
Espace des Capucins : une petite salle	60	59,8558	55,94
Espace des Capucins : ensemble des salles	196,5	196,6339	183,77
Espace des Capucins : cuisine	100	100,1948	93,64
Salle Lyautey	146,5	146,269	136,70
Salle à l'Espace GEORGES TIGREAT ( ex Maison des Loisirs et de la Culture)	165	165,0796	154,28
Location des salles aux professeurs (taux horaire)	11	10,9782	10,26
Salle de l'hippodrome (par convention avec la Société des courses hippiques) :			
- location	216	215,8618	201,74
- dépôt de garantie	535	535,00	500,00

**TARIFS COMMUNAUX**

Libellé	Tarifs 2024 à compter du 01/01/24	Tarifs 2023 +7%	Tarifs 2023 Landivisiau
- arrhes	20 % à la réservation		20 % à la réservation
Espace Yves Quéguiner salle 1	196,5	196,6339	183,77
Espace Yves Quéguiner salle 2	60	59,8558	55,94
Espace Yves Quéguiner salle 3	31,5	31,5329	29,47
Espace Yves Quéguiner salle 4	31,5	31,5329	29,47
Salle François de Tournemine : 1/2 journée	240	239,8512	224,16
Salle François de Tournemine : 1 journée	419,5	419,7075	392,25
Salle François de Tournemine : dépôt de garantie	676,5	676,6252	632,36
Salle François de Tournemine : arrhes	20 % à la réservation		20 % à la réservation
Locaux école de musique (par jour)	24	23,9894	22,42
Local jeunes (par jour)	60	59,9521	56,03
Salle de sports : location pour manifestation à but commercial à la journée	373	373,0555	348,65
Salle de sports : location pour association ou organisme ext. à la journée	373	373,0555	348,65
Salle de sports : dépôt de garantie	88,5	88,5639	82,77
Salle de sports : location / heure	14,5	14,5948	13,64
Salle de sports- Tennis de Table/Kervanous : location chauffage / journée (associations)	59	58,85	55,00
<b>SALLE LE VALLON : prestation mise à disposition (avec nettoyage des locaux)</b>			
Dépôt de garantie	1070	1070	1 000,00
<u>Pour les associations landivisiennes :</u>			
Zone entrée (bar - sanitaires hommes/femmes - hall - bureaux 1 et 2 - Billetterie - vestiaires)	167,00	178,69	167,00
Zone spectacles (gradins - parquets - scène et rangements décors)	144,00	154,08	144,00
Loges A (loges collectives - loges vedettes - dégagements 1 et 2)	108,00	115,56	108,00
Loges B (loges rapides - sanitaires et dégagement)	72,00	77,04	72,00
Salle 1 - 220 convives	126,00	134,82	126,00
Salle 2 - 225 convives	126,00	134,82	126,00
Cuisine (y compris désinfection mobilier)	179,00	191,53	179,00
Etage (balcons - ascenseurs - escaliers)	108,00	115,56	108,00
Parvis	40,00	42,8	40,00
<u>Pour les autres utilisateurs landivisiens :</u>			
Zone entrée (bar - sanitaires hommes/femmes - hall - bureaux 1 et 2 : billetterie vestiaires)	201,00	215,07	201,00
Zone spectacles (gradins - parquets - scène et rangements décors)	172,00	184,04	172,00
Loges A (loges collectives - loges vedettes - dégagements 1 et 2)	129,00	138,03	129,00
Loges B (loges rapides - sanitaires et dégagement)	86,00	92,02	86,00
Salle 1 - 220 convives	151,00	161,57	151,00
Salle 2 - 225 convives	151,00	161,57	151,00
Cuisine (y compris désinfection mobilier)	215,00	230,05	215,00
Etage (balcons - ascenseur - escaliers)	129,00	138,03	129,00
Parvis	40,00	42,8	40,00
<u>Pour les utilisateurs extérieurs :</u>			
Zone entrée (bar - sanitaires hommes/femmes - hall - bureaux 1 et 2 -Billetterie - vestiaires)	402,00	430,14	402,00
Zone spectacle (gradins - parquets - scène et rangements décors)	344,00	368,08	344,00
Loges A (loges collectives - loges vedettes - dégagements 1 et 2)	258,00	276,06	258,00
Loges B (loges rapides - sanitaires et dégagement)	172,00	184,04	172,00
Salle 1 - 220 convives	302,00	323,14	302,00
Salle 2 - 225 convives	302,00	323,14	302,00
Cuisine (y compris désinfection mobilier)	430,00	460,1	430,00
Etage (balcons - ascenseur - escaliers)	258,00	276,06	258,00
Parvis	40,00	42,8	40,00
<b>PHOTOCOPIES</b>			
Photocopie A4	0,15		0,15
Photocopie A3	0,30		0,30

**TARIFS COMMUNAUX**

Libellé	Tarifs 2024 à compter du 01/01/24	Tarifs 2023 +7%	Tarifs 2023 Landivisiau
<b>VENTES</b>			
Terre végétale le m3	8,5	8,4423	7,89
Corde de bois coupée en 40 cm et non livrée	96	95,9255	89,65
<b>PRÊT, LOCATION, MISE A DISPOSITION OU VALORISATION DE MATERIEL (unité / jour)</b>			
Table de 1,70 m x 0,76 m	2,5	2,2256	2,08 €
Table de 2,50 m x 0,76 m	2,5	2,2256	2,08 €
Plateau bois sur tréteaux de 3 m x 0.75 m	2,5	2,2256	2,08 €
Chaise avec coques	0,5	0,4494	0,42 €
Pupitre	11	10,914	10,20 €
Barrière métallique	3,5	3,4989	3,27 €
Grille d'exposition sur pieds 2,00 m x 1,00 m	2,5	2,2256	2,08 €
Projecteur	2,5	2,2256	2,08 €
Isoloir	1,5	1,391	1,30 €
Urne	1,5	1,391	1,30 €
Panneau de chantier	1,5	1,391	1,30 €
Percolateur	22	22,1918	20,74 €
Rallonge électrique	1,5	1,4552	1,36 €
Câble électrique - caution	932,5	932,291	871,30 €
Câble électrique - prix de location	11,5	11,663	10,90 €
Coffret de comptage	39	38,8624	36,32 €
Coffret de distribution	36,5	36,5619	34,17 €
Coffret bals	23	22,8445	21,35 €
Coffret 4 PC Mono	23	22,8445	21,35 €
Néon	2	1,8618	1,74 €
Buvette 8 m x 4 m	137,5	137,3131	128,33 €
Tente 4 m x 3 m	109,5	109,4289	102,27 €
Tente 5 m x 12 m	269,5	269,3725	251,75 €
Tente 14 m x 8 m	300	299,7926	280,18 €
Chaise	0,5	0,4494	0,42 €
Cône de signalisation	0,5	0,4494	0,42 €
Barre à mine	0,5	0,4494	0,42 €
Corde de 10 m	1	0,6848	0,64 €
Gradins (la place)	2,5	2,2256	2,08 €
Guitoune	11	11,1815	10,45 €
Mât	2,5	2,2256	2,08 €

**TARIFS COMMUNAUX**

Libellé	Tarifs 2024 à compter du 01/01/24	Tarifs 2023 +7%	Tarifs 2023 Landivisiau
Panneau d'exposition sur pieds 2,03 m x 1,85 m	2,5	2,2256	2,08 €
Panneau d'exposition sur pieds 1,65 m x 1,85 m	2,5	2,2256	2,08 €
Plot béton	2,5	1,819	1,70 €
Socle pour statues	1,5	1,391	1,30 €
Vitrine d'exposition	2,5	2,2256	2,08 €
Estrade h 0,51 m x 2,23 m x 1,08 m	1,5	1,391	1,30 €
Estrade h 0,34 m x 2,23 m x 1,08 m	1,5	1,391	1,30 €
Estrade h 0,17 m x 2,23 m x 1,08 m	1,5	1,391	1,30 €
Estrade h 0,20 m x 1 m x 1 m	1,5	1,391	1,30 €
Estrade h 0,32 m x 1,22 m x 0,70 m	1,5	1,391	1,30 €
Praticable 2 m x 1 m avec pieds de 20/40/60 cm	1,5	1,391	1,30 €
Drapeau	2,5	2,2256	2,08 €
Plancher 2,45 m x 1,22 m x 0,10 m	2,5	2,2256	2,08 €
Podium fixe	140,5	140,3091	131,13 €
Podium bâché 48 m2 sur remorque (par jour/par manifestation)	269,5	269,3725	251,75 €
Podium 1-2-3	1,5	1,391	1,30 €
Podium : caution	235,5	235,6782	220,26 €
Ampli sono	77	76,7511	71,73 €
Poubelle	10	9,951	9,30 €
But "foot à 7" (les 2 buts)	70	70,1385	65,55 €
Traceuse à plâtre ou à peinture	40	40,1678	37,54 €
Caisson de movi-benne avec transport aller-retour (forfait)	101,5	101,7463	95,09 €
Prêt de Véhicule sans chauffeur par jour (si partenariat ville)	gratuit + plein ca	47,9788	44,84 €
<b>MATERIEL AVEC AGENT</b> (TARIFS APPLIQUES A L'HEURE – MAIN D'ŒUVRE COMPRISE)			
Balayeuse avec chauffeur/heure	78,5	78,5594	73,42 €
Régénératrice de gazon/heure	38	38,1241	35,63 €
Fractopelle avec chauffeur/heure	67,5	67,3458	62,94 €
Camion avec chauffeur/heure	67,5	67,3458	62,94 €
Tracteur sans équipement avec chauffeur/heure	53,5	53,6605	50,15 €
Véhicule avec chauffeur par heure	39	38,9587	36,41 €
Micro tracteur avec rouleau et chauffeur/heure	40	40,1678	37,54 €
Traceuse plâtre ou peinture avec agent/heure	38,5	38,6805	36,15 €
Épareuse avec chauffeur/heure	67,5	67,3458	62,94 €
Compresseur avec 1 employé/heure	40	40,1678	37,54 €
Fondeuse avec chauffeur/heure	40	40,1678	37,54 €
Débrousaieuse avec chauffeur/heure	40	40,1678	37,54 €
Fronçonneuse avec chauffeur/heure	40	40,1678	37,54 €
Pulvérisateur avec tracteur et chauffeur/heure	70,5	70,7484	66,12 €
Chariot élévateur avec chauffeur/heure	40	40,1678	37,54 €
<b>MAIN D'ŒUVRE</b> Forfait : - par heure d'intervention d'un agent communal (pour toute heure commencée) - par déplacement de l'agent d'astreinte non justifié (déclenchement intempestif d'alarme, non respect des règles de mise à disposition) - par heure de mise à disposition agent SIAPP (+25% entre 22h et 6h)	38	31,36 €	29,31 €
<b>PRESTATION MATERIEL avec agent (hors main d'œuvre)</b> Par heure (avec un minima d'une heure) - petit matériel et véhicule léger	20	nouveau tarif	
<b>PRESTATION MATERIEL avec agent (hors main d'œuvre)</b> Par heure (avec un minima d'une heure) - matériel et gros véhicules et engins chantier (camion, tracteur, balayeuse, tractopelle, épareuse,...)	40	nouveau tarif	